

# Délégué dans les instances représentatives du personnel de la fonction publique territoriale

## *Dispositif de formation à animer en intra*

4 jours en 3 sessions

Session 1 : 1 jours

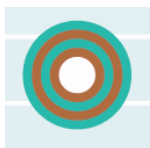
Session 2 : 2 jours

Session 3 : à renouveler

**Attention des prérequis et des engagements sont nécessaires pour cette formation**

- I. Avoir suivi la formation "le syndicat accueille ses nouveaux adhérents" ou une formation de même type.
- II. Être candidat ou délégué actif dans les IRP de la fonction publique.

## Objectifs



- Des délégués CFDT en capacité de négocier le règlement intérieur de l'IRP dans laquelle ils sont amenés à siéger.
- Maîtriser le fonctionnement des IRP de la FPT en intégrant les évolutions réglementaires.
- Avoir des délégué.es qui construisent, développent et entretiennent les liens au sein du réseau CFDT Interco et entre les différentes IRP.
- Permettre aux délégué.es CFDT d'être acteurs et force de proposition pour obtenir des avancées significatives.
- Des structures CFDT de proximité qui assurent le suivi de leurs délégué.es

## Public



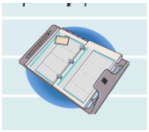
- Candidat.es et délégué.es dans les IRP de la fonction publique territoriale – CT, CHSCT, CAP, CCP.
- Concernant les élus des IRP du secteur privé, nous vous conseillons de vous reporter au plan de formation des structures interprofessionnelles de la CFDT.
- Les Commissions consultatives paritaires – CCP – de la FPT, ont été intégrée au dispositif de formation suite à la publication du décret.
- Concernant le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, une formation spécifique sera proposée, en plus de la formation obligatoire que doivent dispenser les employeurs aux représentants du personnel dans les 6 premiers mois du mandat.

## Contenu



- Savoir négocier le règlement intérieur.
- Connaître les compétences et le fonctionnement des IRP.
- Construire, développer et entretenir son réseau CFDT.
- Apprendre son rôle de délégué.e, avant, pendant, après chaque réunion d'IRP.
- Savoir utiliser le règlement intérieur de son IRP comme un outil stratégique.
- Renforcer ses pratiques de représentant du personnel au cours du mandat.
- Permettre aux syndicats et sections d'assurer le suivi de mandat des délégués CFDT en IRP.

## Dates et lieu de la formation



- Formation organisée localement par le syndicat.